

République française

Département de l'Aveyron

COMMUNE DE BELCASTEL

Séance du 27 juillet 2022

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 20/07/2022

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire

Présents : Jean-Louis BESSIERE, Marie-Noëlle DANTAN, Eliane PARIS, Jean-Marie BONNEVIALE, Daniel BOURDY, Vincent REYNIER, Régine RIGAL

Représentés: Fabienne LANDES par Jean-Louis BESSIERE

Excusés: Audrey VIGUE-BOU, Jean-Pierre ALQUIER, Hélène BIBAL

Absents:

Secrétaire de séance: Régine RIGAL

Objet: Fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire - DE_2022_032

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de Communes sollicite la mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire. Ce fonds de concours prévoit un versement des communes qui se répartit respectivement au prorata des longueurs de voirie comme suit :

Montant des travaux 2022 HT	267 500 €
Subvention	40 000 €
Montant des travaux net de subventions	227 500 €
Répartition du fond de concours:	
ANGLARS	16 230 €
AUZITS	14 911 €
BELCASTEL	6 960 €
BOURNAZEL	7 595 €

ESCANDOLIERES	6 910 €
GOUTRENS	13 688 €
MAYRAN	9 190 €
RIGNAC	24 516 €
TOTAL	100 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer au financement du programme voirie d'intérêt communautaire 2022 en attribuant un fonds de concours dont le montant pour la Commune s'élève à la somme de 6 960 €.

Fait et délibéré à BELCASTEL, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le:
- publié sur le site internet: